



Infos n° 87

LA LETTRE D'INFORMATION DU SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Paris, le 31 janvier 2008

Bilan de la grève du 24 janvier

une journée d'action réussie !

La participation à la grève a été forte avec plus de 40% des collègues dans l'Enseignement Professionnel, et des cortèges fleuris partout en France. A la veille de la journée de grève, un sondage la Gazette des communes/Ipsos sur la fonction publique révélait que 70 % des français ont une bonne image de cette dernière : ainsi l'opinion publique soutient globalement le mouvement.

Dans l'enseignement professionnel, les collègues se sont sentis particulièrement concernés par les pertes de pouvoir d'achat, les suppressions de postes et la généralisation du bac pro 3 ans.

En réponse à cette journée d'action, le gouvernement a annoncé pour 2008 l'ouverture tardive d'une négociation salariale le 18 février. Le Ministre de l'Education Nationale en a également profité pour faire part de sa volonté d'entraver l'exercice du droit de grève (obligation préalable de se déclarer gréviste 48h à l'avance et service « minimum »), ce qui est tout à fait inacceptable.

Le SNUEP-FSU maintient ses revendications pour :

- Une école qui permette la réussite de tous,
- Une véritable valorisation de la voie professionnelle, **le maintien des sections de BEP dans les Lycées Professionnels et du Baccalauréat Professionnel après 2 années de formation qualifiante en BEP,**
- Le maintien des voies générale, technologique et professionnelle des lycées et de vraies passerelles, plus nombreuses,
- Une politique éducative ambitieuse qui assure l'égalité de traitement des élèves sur l'ensemble du territoire et garantisse des horaires et programmes nationaux
- Une culture commune qui permette à tous les jeunes de s'insérer dans la société, d'être des citoyens éclairés,
- Une carte scolaire qui assure une réelle mixité sociale et scolaire
- Les moyens de mettre en oeuvre des pédagogies diversifiées et d'aider les élèves à tous les niveaux dès que les premières difficultés apparaissent,
- Des personnels enseignants, de santé, sociaux, d'administration en nombre suffisant et bien formés, ayant les moyens d'assurer leurs missions
- Du temps de concertation pour favoriser le travail en équipe,

AU SOMMAIRE DU NUMERO 87

1. Bilan de la grève du 24 janvier	p. 1
2. Postes aux concours	p. 2
3. Laïcité	p. 2
4. Nos enfants sont fichés	p. 3
5. Vote d'orientation	p. 4

Le secrétariat national



Toute l'info sur www.snuep.com
Vous pouvez nous écrire à snuepnat@snuep.com
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n°87

- 1 -

Postes aux concours

Toujours moins !

Session	Concours PLP				Concours CPE			
	Externe	Interne	3ème	TOTAL	Externe	Interne	3ème	TOTAL
2005	2 004 / 2 100	301/310	53 / 70	2358	415	55	0	470
2006	1 433 / 1 450	302 / ?	58 / 58	1793	200	20	0	240
2007	1 419 / 1 436	235 / 244	47 / 49	1701	200	0	0	200
2008 / 1 288	... / 220	... / 30	1538	200	0	0	200

Le premier nombre indique le nombre de PLP réellement recrutés, le second indique le nombre de postes ouverts aux concours

*Le nombre de recrutés est identique au nombre de postes mis aux concours
Rappel : en 2003, le ministère recrutait **600** CPE.*

Les recrutements sont tous à la baisse et aucune discipline n'est épargnée : - **35% dans le corps des PLP** ; - **57 % pour les CPE** entre 2005 et 2008.

Il n'y a quasiment plus d'espoir de titularisation pour des milliers de non-titulaires ; les possibilités de titularisation ont chuté de - **34 %** (on passe de **380** possibilités en 2005 – interne + 3^{ème} concours - **à 250** en 2008) : le ministère prévoit donc d'employer davantage de précaires !

Le SNUEP-FSU condamne cette diminution des recrutements qui réduira de manière significative l'offre de formation. Les suppressions massives de postes se

traduiront aussi par l'augmentation des effectifs par classe. Ce sont donc les conditions d'un enseignement de qualité qui sont remises en cause.

La baisse des recrutements peut aussi être lue comme la préparation d'un vaste plan de casse de l'emploi public dans l'Enseignement Professionnel Public : la généralisation du bac pro 3 ans entraînera inévitablement 25% de postes en moins. Ne pas recruter maintenant, c'est anticiper la disparition d'un quart des postes qu'implique la généralisation.

C'est tout à fait inacceptable.

LAÏCITÉ

Sauvegardons la laïcité de la République

Les organisations et personnalités signataires rappellent solennellement que, selon l'article 1^{er} de la Constitution, la France est une République indivisible, démocratique, laïque et sociale. Ces quatre termes indissociables définissent des principes qui s'imposent à tous, au premier rang desquels le Président de la République. Or, les déclarations récentes de Monsieur Sarkozy, mêlant ses convictions personnelles et sa fonction présidentielle, portent atteinte à la laïcité de la République.

La mise en cause de ce principe constitutionnel indispensable à la paix civile est inacceptable. Depuis 1905, grâce à la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat, la République assure à chaque citoyen la liberté de conscience, garantit sa liberté de croire ou de ne pas croire et de pratiquer le culte de son choix, de n'en pratiquer aucun ou de pouvoir en changer. Elle permet ainsi de vivre ensemble, dans le respect de chacun, quelles que soient ses origines, ses choix philosophiques ou ses convictions religieuses.

Dans notre République et notre société multiculturelle, la diversité doit être richesse et non source de conflit. Pour cela, la laïcité, assurant l'égalité en droit des citoyens dans le respect des lois de la République,

permet à la fois l'expression du pluralisme des convictions et la recherche de valeurs communes pour construire une communauté de destin.

Dans un monde aujourd'hui global et de plus en plus complexe, où se multiplient les voies d'accès à l'information et aux connaissances, et où explose la médiatisation des événements et de la pluralité des représentations du monde, seule la laïcité permet l'émancipation de tous en favorisant le libre accès au savoir et à la culture et le discernement de chacun pour un libre choix de vie, par une démarche rationnelle et critique faisant toute leur place au doute, à l'imagination et à la créativité.

C'est pourquoi, les organisations et personnalités signataires s'opposeront à toute tentative qui mettrait, de fait, en cause la laïcité par une modification du contenu de la loi de 1905. A l'heure où nos concitoyens éprouvent des difficultés et des inquiétudes croissantes, elles les appellent à promouvoir la laïcité comme une exigence partagée avec la ferme volonté de bâtir ensemble une société où la justice sociale assurera, quotidiennement, pour toutes et pour tous, la liberté, l'égalité et la fraternité.

Le SNUEP-FSU est signataire du texte, conformément à ses mandats lesquels rappellent « l'absolue nécessité de maintenir une laïcité institutionnelle garante d'une indépendance totale des emprises religieuses, sectaires et économiques. »



Toute l'info sur www.snuép.com
Vous pouvez nous écrire à snuépnat@snuép.com
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n°87

NOS ENFANTS SONT FICHES, NE NOUS EN FICHONS PAS !

Signez la pétition en ligne

Depuis quelques années, le nombre de fichiers informatiques considérés comme indispensables par les autorités administratives est en constante augmentation dans notre pays. L'Education nationale n'a pas échappé à cette évolution dangereuse pour les libertés publiques et attentatoire à la vie privée.

Ainsi, en 2004, le ministère de l'Education nationale a décidé de mettre en place, d'abord sous forme expérimentale, un nouveau système relatif aux données concernant les élèves des écoles maternelles et élémentaires (le fichier base élèves). Dans le même temps, le fichier SCONET concernant les élèves de l'enseignement secondaire a profondément évolué.

A terme, tous les enfants devraient être « fichés » quel que soit leur mode de scolarisation (publique ou privée, par correspondance ou instruction dispensée hors de l'école), dès leur entrée à l'école et durant toute leur scolarité.

Ainsi vont être centralisées à l'échelon académique des informations personnelles qui, jusqu'alors, ne sortaient pas des établissements scolaires ou circulaient de façon anonyme, du moins beaucoup d'enseignants le croyaient alors qu'il n'en était rien.

Ce fichage centralisé a été présenté comme un simple outil de gestion et n'a fait l'objet d'aucun débat public. Les parents qui veulent s'y soustraire

sont mis devant le fait accompli. Ils ne pourront que consulter les informations les concernant.

La nature des données personnalisées que souhaite recueillir l'administration, (difficultés scolaires, absentéisme, RASED, lieu de naissance...), va au-delà de ce que nécessite « la gestion des établissements scolaires ».

L'adoption de la loi dite prévention de la délinquance permettant au maire de bénéficier du secret partagé peut conduire à terme au partage de toutes les données sensibles de ces fichiers.

Sous la pression d'un mouvement de protestation, les champs relatifs à la nationalité des enfants, leur date d'entrée sur le territoire français, leur culture et leur langue d'origine initialement prévus dans le fichier « base élèves » ont été enlevés. Cependant en ce qui concerne les informations relatives aux enfants dont l'un des parents est, ou a pu être, sans papier. Nous ne pouvons être qu'inquiets devant le fait qu'ils ont pour l'essentiel été réintroduits dans un autre fichier (le fichier Eloi) créé fin 2007.

C'EST POURQUOI :

- constatant que certains fichiers constitués par d'autres administrations ont été détournés de leurs objectifs initiaux de gestion pour se transformer en instrument de contrôle social,
- considérant que le partage de données individuelles en dehors de l'école ou de l'établissement des enfants n'apporte rien à la réussite des élèves et peut mettre en cause le respect de la vie privée des familles et le droit à la protection des données individuelles,
- nous demandons l'arrêt de toutes les expérimentations en cours des fichiers actuels concernant les informations relatives aux élèves,
- nous apportons notre soutien aux directeurs et aux chefs d'établissement refusant d'entrer dans le dispositif,
- nous demandons une remise à plat de l'ensemble des dispositifs existants avec les garanties que toutes possibilités de centralisation, d'interconnexion et de partageabilité des données nominatives soient exclues.

Signez la pétition en ligne :

<http://www.nosenfantssontfiches.org/phpPetitions/index.php>

Organisations signataires :

ATMF, CEMEA, CGT, CGT INSEE, CGT-PJJ, CONFÉDÉRATION SYNDICALE DES FAMILLES (CSF), CREIS, DROIT SOLIDARITÉ, FERC-CGT, FSU, IRIS, LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, LIGUE DES DROITS DE L'HOMME, PEUPLE ET CULTURE, SNES, SNUAS-FP-FSU, SNUIPP, **SNUEP-FSU**, SUD EDUCATION, SUNDEP-SOLIDAIRES, SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE, SYNDICAT NATIONAL DES MÉDECINS DE PMI, UNION SYNDICALE SOLIDAIRES, UNSEN CGT



Toute l'info sur www.snuep.com
Vous pouvez nous écrire à snuelpnat@snuelp.com
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n°87

CONGRES du SNUEP-FSU Granville 2008

Vote d'orientation du SNUEP FSU

PROCES VERBAL DE DEPOUILLEMENT DU VOTE D'ORIENTATION DU SNUEP-FSU

25 janvier 2008 (9 h 30 – 17 h 30)

- Présents : Jacques FOURGEAUD, Gérard RUMEAU, Marie Caroline GUERIN pour U.P.
Françoise BOURNIOLE, Martine TEISSIER, René PASINI pour RPCA
- 9 h 30 : Réunion de la commission au siège
Problème évoqué : Scrutin à la Réunion et Votes de l'Académie de MAYOTTE (*Voir si problème avec la poste locale*) ainsi que du département 77.
- 10 H : Deux membres de la commission (RPCA+UP) se rendent à la Poste pour récupérer les votes (*853 enveloppes*)
- 10 h 30 – 17 h30 : Opérations de dépouillement par Académies.

Résultats :

Enveloppes annulées (Pas d'identification ou non-adhérents) : 31

Inscrits : 2932

Votants : 822

Blancs et Nuls : 19

Exprimés : 803

Unité et Pluralisme :

411 soit 51,18 %

Rassembler, Proposer et Construire avec les adhérents :


392 soit 48,82 %

Observations :

Les représentants de la liste RPCA font remarquer la très faible participation dans l'Académie de la Réunion. Les adhérents de cette Académie ont reçu les bulletins de vote la veille de leurs congés, et la fin du scrutin était fixée avant la reprise des cours. Ils demandent que le prochain Bureau National soit saisi de ce problème.

Les représentants de la liste U.P. font remarquer que les bulletins sur le département 77 sont arrivés pendant les congés de Noël.

Signatures :



Gérard RUMEAU Françoise BOURNIOLE Marie Caroline GUERIN René PASINI

Le vote d'orientation devra être validé par les instances compétentes.



Toute l'info sur www.snuep.com
Vous pouvez nous écrire à snuepnat@snuep.com
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n°87